

Rapport Annuel du Conseiller a la Securite

Annee 2019

3X FINANCEMENTS



(CONSEILLER A LA SECURITE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES)

Nom de l'entrepri	se:	3X FINANCEMENTS		
Adresse du siege	social de l'entreprise	Pour le compte d'AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS 7 Allée des pionniers de l'Aéropostale, 31400, TOULOUSE 2019		
Année concernée	par le rapport			
Ce rapport a été d	établi par :			
120344				
Core Conseil & Formation Sarl	Tél :666666666 Email :info@test			
Fonction : Conse	iller à la sécurité	Interne	Externe	
CDI /28		Numéro de certificat :06148	Date de validité 09/06/2018	
INZ		Mode(s) de transport	Tous modes	
Free Software		Et/ou classé(s) de Marchandises dangereuses	Toutes classes	
		Et/ou géographique	S/O	
Visite(s) effectuée au point 4.1 du pré	(s) sur site(s) voir détail ésent (appendice)	Nombre de visites	1	
ldentite du ou des	conseillers ayant	Numéro(s) de certificat(s):	06148	
éffectue la ou les v	visites :	Date(s) de validité:	09/06/2018	
Vincent HEBRARI	O	Signature(s):	Av:	
Rapport annuel ét	abli le :10/01/2019	Transmis à l'entreprise le :		
		A: Interlocuteur CSTMD		
Signature du cons	eiller à la sécurité			
			11-	

10/01/2019

(CONSEILLER A LA SECURITE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES)

Conforme a l'arrete du 02 decembre 2014 modifiant l'arrete du 29 mai 2009 dit 'arrete TMD' Le conseiller à la sécurité s'assure de la réception du présent rapport annuel et en conserve une trace par tout moyen approprié. Le présent rapport est à lire par le responsable de l'entreprise et à conserver pendant 5 ans à disposions des organismes de contrôles. Ce rapport est conforme a l'arrêté du 29 mai 2009 modifié par l'arrêté du 02 decembre 2014 avec les ameliorations preconisees par l'ANCS (Association Nationale des CSTMD

bla bla synthese rapport

Synthese synthese

5

(CONSEILLER A LA SECURITE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES)

Conforme a l'arrete du 02 decembre 2014 modifiant l'arrete du 29 mai 2009 dit 'arrete TMD'

1. 1. Organisation de l'entreprise pour les activités liées au transport de marchandises

dangereuses

1.1. Gestion administrative et opérationnelle des activités liées au transport

1.1.1 Activité de l'entreprise

L'activité du site concerné par ce rapport constitue en la vente de matières premières destinés à l'industrie cosmétiques et autre utilisations industriels (Lubrifiant, peintures)

1.1.2 Organisation et équipements

Le site dispose de 42 personnes sur ce site dont 3 personnes a? la logistique dont Ly-Kien LIEU, responsable logistique.

L'entreprise utilise un sous-traitant, Legendre, qui gère l'entrepôt logistique sous le contro?le de CRODA.

Du personnel a été dédié par le sous-traitant a? cette activite? : Trois magasiniers et une personne a? l'administratif.

1.2. Place du conseiller à la sécurité dans l'organisation

1.2.1 Interlocuteur du Conseiller à la sécurité ou Organigramme

L'entreprise dispose d'un conseiller à la sécurité externe toutes classes en relation avec

Vincent HEBRARD

Route + Fer

Classe 3 à 9

Ce conseiller à la sécurité est lié par un contrat et déclaré auprès de la DREAL

DREAL CHARENTE

ZI de Nersac

33 rue Ampère

16440 NERSAC

1.2.2 Organisation par rapport à la sûreté

L'entreprise ne transporte pas des marchandises dangereuses à haut risque

(CONSEILLER A LA SECURITE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES)

Conforme a l'arrete du 02 decembre 2014 modifiant l'arrete du 29 mai 2009 dit 'arrete TMD'

2. Relevé des activités de l'année écoulée

2.1. Chiffres de l'année concernée par le rapport

2.1.1. Marchandises emballées

Classe (1)	Etiquette (2)	Type de conditionnement (6)	Quantités totales annuelles (4)
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9

2.1.2 Marchandises dangereuses chargées ou remplies

Classe (1)	Etiguette (2)			de contenant (5)		Quantités totales annuelles (3)	
Classe (1)	Etiquette (2)	Colis	Vrac	Citerne	R	F	N
1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9

2.1.3 Marchandises dangereuses transportées

2.1.3.1 Mode routier

Classe (1)	Etiquette (2)	Quantités totales annuelles (3)		
Classe (1)	Eliquette (2)	Colis	Vrac	Citerne
1	1	1	1	1
2	2	2	2	2
3	3	3	3	3
4	4	4	4	4
5	5	5	5	5
6	6	6	6	6
7	7	7	7	7
8	8	8	8	8
9	9	9	9	9

2.1.3.2 Mode ferroviaire

Classe (4)	Etiquetto (2)	Quantités totales annuelles (4)		
Classe (1)	Etiquette (2)	Wagons	UTI	
1	1	1	1	
2	2	2	2	
3	3	3	3	
4	4	4	4	
5	5	5	5	
6	6	6	6	
7	7	7	7	
8	8	8	8	
9	9	9	9	

2.1.3.3 Par voies de navigation intérieures

Classe (1)	Etiquetto (2)	Quantités totales annuelles (5)		
Classe (1)	Etiquette (2)	Bateau à cargaison sèche	Bateau Citerne	
1	1	1	1	
2	2	2	2	
3	3	3	3	
4	4	4	4	
5	5	5	5	
6	6	6	6	
7	7	7	7	
8	8	8	8	
9	9	9	9	

2.1.4 Marchandises dangereuses déchargées

Le relevé des activités de déchargement comprend au minimum les informations contenues dans le tableau présenté ci-dessous

Classe	Etiquetto	Quantités totales annuelles			
Classe	Etiquette	R	F	N	
1	1	1	1	1	
2	2	2	2	2	
3	3	3	3	3	
4	4	4	4	4	
5	5	5	5	5	
6	6	6	6	6	
7	7	7	7	7	
8	8	8	8	8	
9	9	9	9	9	

2.1.5 Marchandises dangereuses expédiées

2.1.5.1 Mode routier

Classe	Etiquetto	Quantités totales annuelles		
Classe	Etiquette	Colis	Vrac	Citerne
1	1	1	1	1
2	2	2	2	2
3	3	3	3	3
4	4	4	4	4
5	5	5	5	5
6	6	6	6	6
7	7	7	7	7
8	8	8	8	8
9	9	9	9	9

2.1.5.2 Mode ferroviaire

Classe	Etiquetto	Quantités totales annuelles		
Classe	Etiquette	Wagons	UTI	
1	1	1	1	
2	2	2	2	
3	3	3	3	
4	4	4	4	
5	5	5	5	
6	6	6	6	
7	7	7	7	
8	8	8	8	
9	9	9	9	

2.1.5.3 Par voie de navigation intérieures

Classe	Etiquette	Quantités totales annuelles		
Classe	Liiquette	Bateau à cargaison sèche	Bateau-citerne	
1	1	1	1	
2	2	2	2	
3	3	3	3	
4	4	4	4	
5	5	5	5	
6	6	6	6	
7	7	7	7	
8	8	8	8	
9	9	9	9	

⁽¹⁾ Indiquer la classe

⁽²⁾ Colonne a remplir obligatoirement dans le cas de la classe 7
(3) Indiquer les quantités de marchandises concernées
(4) Indiquer les quantités de marchandises concernées en fonction du mode de transport (R:route F:ferroviaire N:voies de navigations intérieures

⁽⁵⁾ Indiquer les quantités de marchandises concernées selon qu'il s'agit de wagons et ou d'UTI (unités de transport intermodales)(5) Indiquer les quantités de marchandises concernées en fonction du type de bateau utilisé

2.2 Marchandises dangereuses a haut risque

L'entreprise est-elle concernée par les marchandises reprises dans le tableau du 1.10.3.1.2 ?				
		No	ON	
L'entreprise est-elle conc	ernée par les marchandis	ses reprises dans le table	au du 1.10.3.1.3 ?	
NON		0	UI	
Si oui, activité (s) concer	née (s)			
Emballeur	class 0	Remplisseur	class 0	
Expéditeur	class 0	Chargeur	class 0	
Destinataire	class 0	Transporteur	class 0	
Déchargeur	class 0			
Autre (à préciser)		class 0		
Préciser, le cas échéant, les marchar	ndises dangereuses et/ou classes de c	langer concernées, et en cas de plura	lité, le(s) site(s) concerné(s):	
L'entreprise est elle soun	nise au plan de sûreté pré	evu au 1.10.3.2 ?		
0	UI	NON		
Si oui est-il établi				
OUI		NON		
Le cas échéant pour les matières radioactives, les dispositions du 1.10.5 sont-elles respectées				
NA		class 0		

2.3 Dispositions relatives aux parcs de stationnement selon le 2.3.2 de l'annexe 1 du présent arrêté L'entreprise dispose-t-elle de parcs de stationnement soumis aux exigences du 2.3.2 ?

Si oui, nombre de parc de stationnement :

3 Déclarations, rapports, résumé et bilan des différents évènements et/ou accidents

Rappel : En application des acticles 6 et 7 de l'arrêté TMD, tout accident répondant au 1.8.3.6 doit faire l'objet d'un rapport d'accident, par les conseillers à la sécurité concernés, accompagné d'une analyse des causes et de recommandations écrites visant à éviter le renouvellement de tels accidents

Lorsque ces accidents ont répondu aux critères de déclaration d'évènements selon le chapitre 1.8.5.3, le rapport d'accident doit être transmis aux autorités concernées, dans un délai d'un mois

Les accidents répondant aux critères de déclaration d'évènements impliquant des matières dangereuses selon le chapitre 1.8.5.3 sont résumés dans les tableaux ci-dessous

R = route, F = Fer, N = Fluvial

C = chargement, D= déchargement, T = transport, E = emballage, Tb = transbordement

En cas de perte de la ou les marchandise(s) dangereuse(s)

Critère 1 : dommages corporels

Critère 2 : perte de marchandise dangereuse

Critère 3 : dommages matériels ou à l'environnement,

Critère 4 : intervention des autorités.

3.1 Evènements soumis à déclaration au titre de l'article 7 du présent arrêté (accidents déclarés)

Date	Lieu	Mode	Opération	ONU	Classe	GE	Désignation	Critères
	Aucun évènement déclaré cette année							

3.2 Accidents soumis à la rédaction d'un rapport d'accident au titre du 4 de l'article 6 du présent arrêté

Date	Lieu	Mode	Opération	ONU	Classe	GE	Désignation	nCritères
			Aucun acci	dent cette	année			

3.3 Evènements relatifs au transport de marchandises dangereuses de la classe 7

Nombre d'évènements significatifs :	Nombre d'évènements intéressants (EIT)(*):
Aucun accident de	éclaré cette année
(*) EIT : Ecarts aux exigences réglementaires qui n'entraînent pas de dégradation des	fonctions de sûreté et dont les incidences sont faibles. Ces EIT sont alors classés
hors échelle sur l'échelle INES et ne nécessitent pas de compte rendu d'évènement si	gnificatif

4 Bilan des interventions réalisées au titre des activités liées au transport de
marchandises dangereuses

1.1 Tableau de synthèse des visites et interventions réalisées par le conseiller à la sécurité
1.2 Rappel des autres travaux ou audits réalisés pouvant avoir une incidence sur les activités liées au transport de
marchandises dangereuses

5.1 Procédés visant au respect des règles relatives à l'identification des marchandises dangereuses transportées

5.1.1 Détermination ou récupération des informations concernant la classification des marchandises	CF	NC	PA	EV
dangereuses, y compris les déchets ;				
Etat des lieux				
test etat des lieux				
test titre commandation				
test recommandation				
Recommandation à mettre en oeuvre avant le 10/01/2019				
test reference				
test texte reglementaire	Х			
5.1.2 Classification et autorisation au transport des marchandises dangereuses, y compris les déchets ;	CF	NC	PA	EV
TEST				
		Х		
5.1.3 Gestion des Fiches de Données de Sécurité (FDS), notamment les informations relatives au transport ;	CF	NC	PA	EV
			Х	
5.1.4 Identification des marchandises dangereuses déchargées (en particulier les matières premières).	CF	NC	PA	EV
	Х			

5.2 Prise en compte des prescriptions réglementaires dans les processus d'achat concernant les prestations, les engins de transport, les accessoires des postes de chargement/remplissage/déchargement et les contenants, ainsi que la gestion des parcs de stationnement soumis aux exigences du 2.3.2 de l'annexe I du présent arrêté

	NC	PA	EV
Х			
CF	NC	PA	EV
Х			
CF	NC	PA	EV
	Х		
CF	NC	PA	EV
	Х		
s CF	NC	PA	EV
	Х		
CF	NC	PA	EV
X			
	CF X CF CF CF	CF NC X CF NC	CF NC PA X CF NC PA

5.3 Vérification de l'existence de moyens de contrôle des emballages et des engins

de transport ainsi que des procédures d'emballage, chargement, remplissage, vidange et déchargement

5.4 Formation et sensibilisation du personnel

5.4.1 Examen de l?existence, de la pertinence et du suivi (contenu de la formation et validité) d?un système	CF	NC	PA	EV
d?information/de sensibilisation du personnel sur les risques liés aux marchandises dangereuses (réunion de				
sécurité, formations spécifiques, réunion annuelle, exercice incendie/sécurité, etc.);				
	X			
				1

5.5 Gestion, analyse et mesures correctives des événements sécurité

5.5.3 Examen de l?existence d?une procédure ou consigne permettant l?information du conseiller à la	CF	NC	PA	EV
sécurité en cas d?accident ou d?événement relevant du 1.8.3.6 ou remplissant les critères du 1.8.5, en				
particulier lorsque celui-ci est un prestataire externe à l?entreprise ;				
		Х		
5.5.7 Examen de l?existence d?un système de retour d?expérience, permettant de connaître les types et	CF	NC	PA	EV
nombre d?incidents / accident / événements et leur traitement / conclusion, et notamment les plus significatifs				
;				
Etat des lieux				
blabvl				
blala				
	Х			

5.6 Existence du plan de sûreté prévu au 1.10.3.2.